

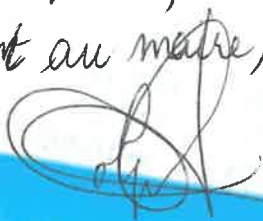
Note de synthèse

Compte Administratif 2023

Conseil Municipal du 11 Avril 2024

Ne peut être annexé à la délibération n° 22/76-04/2024
du 11 avril 2024 :

Yves COLPAERT,
adjoint au maire,



La secrétaire de séance,
Dorothee BERTRAND



Sommaire

I/ Introduction

II/ Situation de la collectivité

III/ Analyse du compte administratif – Balance Générale

IV/ Section de Fonctionnement

V/ Section d'investissement



I/ INTRODUCTION

I - INTRODUCTION

Conformément à l'article L.1612-12 du Code général des collectivités territoriales la date limite de vote du compte administratif est fixée au 30 juin 2023

Le compte administratif retrace toutes les recettes et les dépenses réalisées au cours d'une année.

Le compte administratif rapproche les prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes pour les deux sections.

Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présente les résultats comptables de l'exercice. Il comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui porte sur des opérations annuelles ou quelquefois pluriannuelles.

Contrairement à un budget, qui doit être équilibré, le compte administratif qui retrace les mouvements effectués, fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Cette comptabilité permet de suivre en permanence la consommation des crédits et de s'assurer du respect des autorisations budgétaires votées. Elle a également pour objectif de dégager les résultats budgétaires de l'exercice.

Les informations contenues dans le compte administratif sont concordantes avec celles présentées dans le compte de gestion établi par le comptable public.

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

En conclusion, afin de renforcer l'information des élus et des citoyens et faciliter la compréhension du compte administratif, la présente note de synthèse retrace les informations financières essentielles et est jointe à la maquette du compte administratif 2023.



II/ SITUATION DE LA COLLECTIVITE

I - Situation comptable (au 31/12/2023)* (montant arrondi à l'euro)

➤ Section de fonctionnement

Dépenses : 5 743 742 €
Recettes : 7 079 750 €

Excédent 2023 :	1 336 008 €
Excédent N-1 :	3 557 086 €
Virement à la section d'investissement :	- 0 €
Excédent cumulé :	4 893 094 €

➤ Section d'investissement

Dépenses : 4 622 385 €
Recettes : 4 063 246 €

Déficit 2023 :	-	559 139 €
Excédent N-1 :		1 103 988 €
Excédent cumulé :		544 849 €

**EXCEDENT TOTAL
(Fonctionnement/Investissement) : 5 437 943 €**

➤ Reste à réaliser pour la section d'investissement :

Dépenses :	-	847 678 €
Recettes :	+	499 172 €
Total RAR :	-	348 506 €

EXCEDENT TOTAL – RAR / 5 089 437 €



III/ BUDGET PRINCIPAL – ANALYSE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

1/ Compte administratif – balance générale 2023

En 2023, la masse budgétaire globale du compte administratif en recettes (mouvements réels et mouvements d'ordre) s'élève à **11 142 996,47 €** et en dépenses à **10 366 127,32 €**.

Section de Fonctionnement :

Recettes : **7 079 750,38 €**
Dépenses : **5 743 742,16 €**

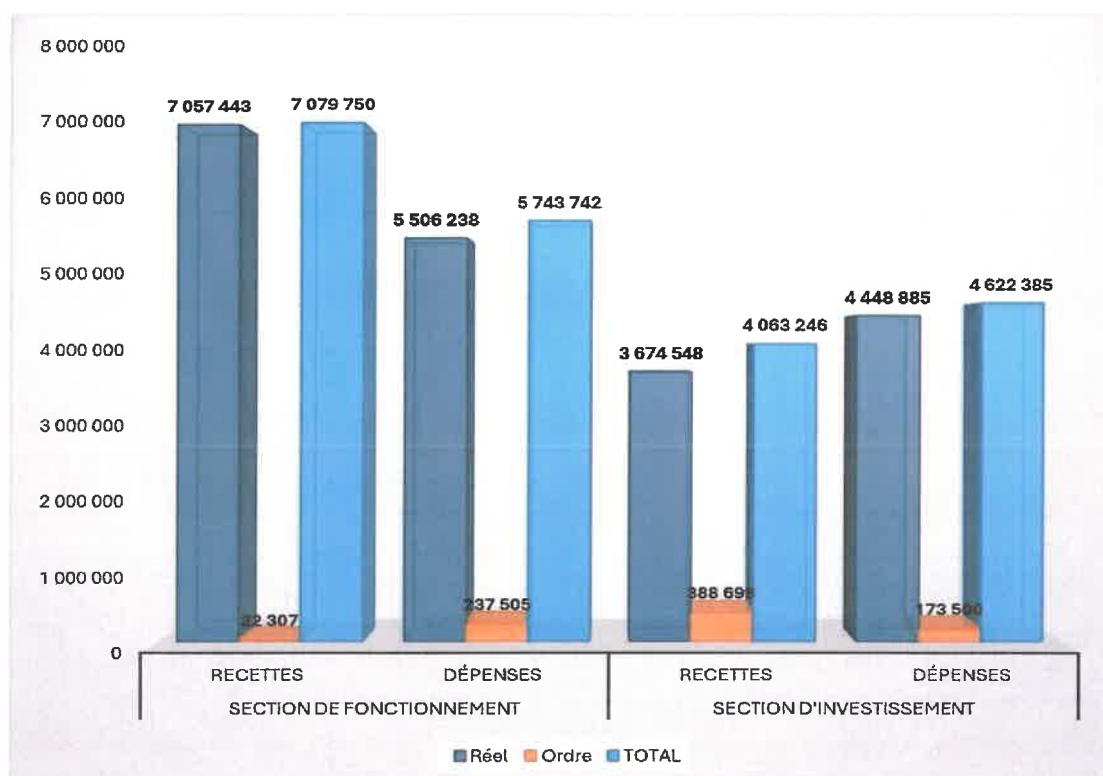
Section d'investissement :

Recettes : **4 063 246,09 €**
Dépenses : **4 622 385,16 €**

Il convient de distinguer deux catégories d'inscription budgétaire :

- Les recettes et les dépenses réelles qui font l'objet d'un encaissement ou d'un décaissement effectif ;
- Les recettes et les dépenses d'ordre qui sont des opérations comptables internes à la collectivité, n'entraînant pas de mouvement de trésorerie (ex : amortissement...)

Composition compte administratif





IV/ SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A/ Dépenses de Fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement s'élèvent à : **5 743 742,16 €**

- ✓ **5 506 237,60 €** en dépenses réelles de fonctionnement soit **95,86 %** des dépenses totales de la section de fonctionnement
- ✓ **237 504,56 €** en dépenses d'ordre de fonctionnement soit **4,14 %** des dépenses totales de la section de fonctionnement

Elles se répartissent par chapitre de la manière suivante :

Chapitres	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	CA 2023 - CA 2022 Evolution en €	% évolution
011 - Charges à caractère général	1 872 496,78	2 088 000,00	1 891 754,18	19 257,40	1,03%
012 - Charges de personnel	2 625 861,51	2 750 000,00	2 703 694,48	77 832,97	2,96%
014 - Atténuation de produits	23 563,51	155 500,00	21 561,83	-2 001,68	- 8,49 %
65 - Autres charges de gestion courante	811 182,25	894 596,40	815 391,18	4 208,93	0,52%
66 - Charges financières	67 878,21	75 000,00	68 008,54	130,33	0,19%
67 - Charges exceptionnelles	4 210,54	18 500,00	5 050,39	839,85	
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	1 300,00	1 500,00	777,00	-523,00	
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	237 575,84	250 000,00	237 504,56	-71,28	
022 - Dépenses imprévues	0,00	400 000,00	0,00	0,00	
023 - Virement à la section d'investissement		1 355 744,44		0,00	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 644 068,64	7 988 840,84	5 743 742,16	99 673,52	1,77 %

Dépenses réelles de fonctionnement 2022 et 2023

68 - Dotations aux amortissements et aux provisions

67 - Charges exceptionnelles

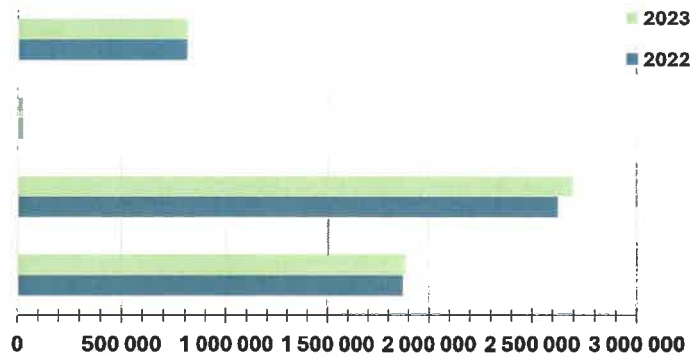
66 - Charges financières

65 - Autres charges de gestion courante

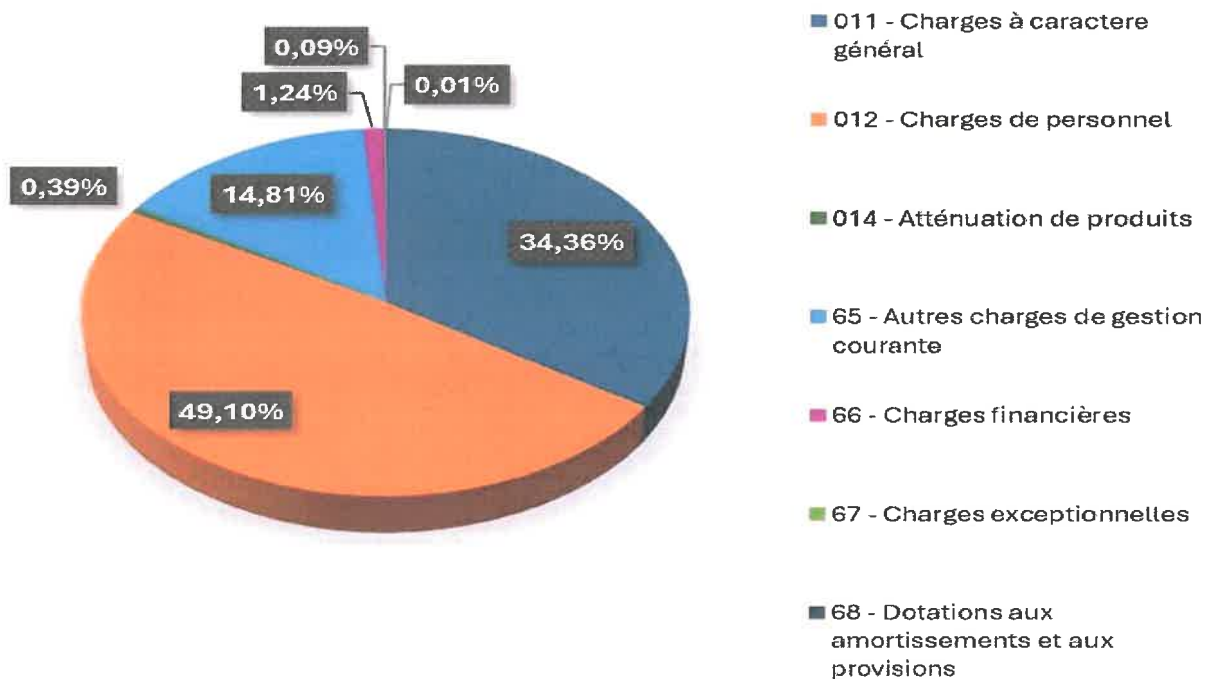
014 - Atténuation de produits

012 - Charges de personnel

011 - Charges à caractère général



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Chapitre 011 : Les charges à caractère général s'établissent à **1 891 754,18 €** en 2023 contre 1 872 496,78 € en 2022, soit une augmentation de 1,03 % entre 2022 et 2023.

L'augmentation des charges à caractère général est notamment liée :

- A la fin des tarifs réglementés EDF et à la flambée du coût du prix du gaz et de l'électricité ;
- A la maintenance du parc informatique, et logiciels métiers et mails...
- Aux travaux effectués sur les bâtiments publics à la suite de la tempête de février ;
- Aux festivités communales (concert de Laurent Voulzy, Estiv'ânes, journées du patrimoine, marché de Noël...)
- Aux travaux de réfection des trottoirs (rue des Tulipes, rue de Lille, Place St Vaast) et du marquage routier suite aux travaux menés par la CCFL ;
- Augmentation du coût des transports piscines, scolaires, ACM, séjour ados...
- A l'augmentation des tarifs liée à l'inflation ;

Chapitre 012 : Les dépenses de personnel s'établissent à **2 703 694,48 €** en 2023 contre 2 625 861,51 € en 2022, soit une augmentation de **2,96 %** entre 2022 et 2023.

L'augmentation des dépenses de personnel s'explique par :

- La revalorisation du SMIC (+ 1.80 % en janvier 2023 puis + 2,22 % en mai 2023) ;
- Le relèvement du minimum de traitement des agents publics pour donner suite à l'évolution du SMIC ;
- L'ajout de point d'indice majoré à certains agents des catégories B et C (mesures salariales liées au pouvoir d'achat) ;
- Le GVT (Glissement – Vieillesse – Technicité) ;
- L'évolution du point d'indice + 1,50 % au 1^{er} juillet 2023 ;
- La réduction des contrats PEC.

Chapitre 65 : Les autres charges de gestion courantes s'établissent à **815 391,18 € en 2023** contre 811 182,25 € en 2022, soit une augmentation de **0.52 %** entre 2022 et 2023.

Chapitre 66 : Les charges financières s'établissent à 68 008,54 € en 2023 contre 67 878,21 en 2022, soit une augmentation de 0.19 % entre 2022 et 2023.

B/ Recettes de Fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement s'élèvent à : **7 079 750,38 €**

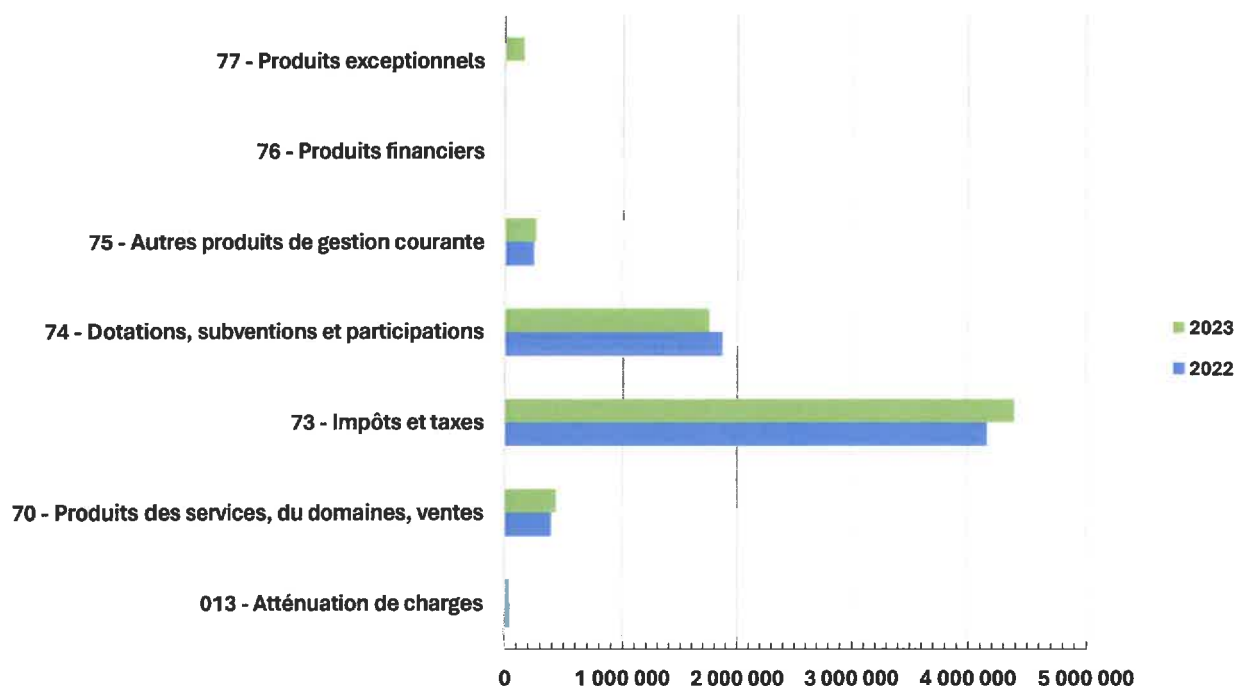
✓ **7 057 443,38 €** en recettes réelles de fonctionnement soit **99,68 %** des recettes totales de la section de fonctionnement

✓ **22 307,00 €** en recettes d'ordre de fonctionnement soit **0,32 %** des recettes totales de la section de fonctionnement

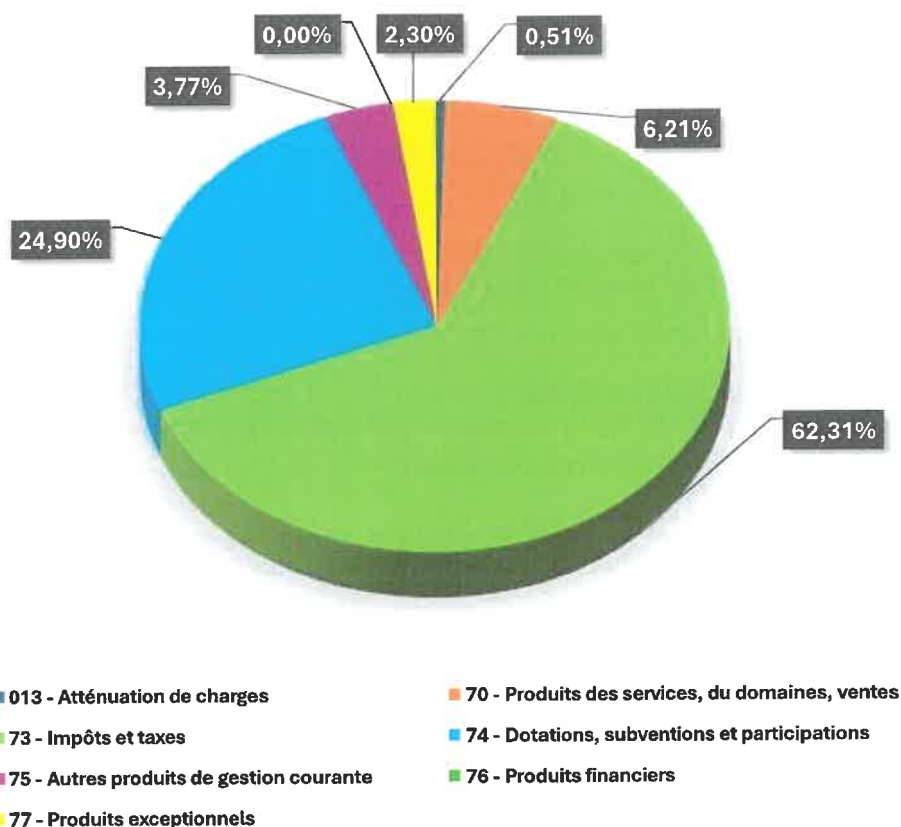
Elle se répartissent par chapitre de la manière suivante :

Chapitres	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	CA 2023 - CA 2022	% évolution
013 - Atténuation de charges	40 473,81	7 500,00	36 133,84	-4 339,97	-10,72%
70 - Produits des services, du domaines, ventes	392 280,59	359 000,00	438 360,59	46 080,00	11,75%
73 - Impôts et taxes	4 160 455,29	4 230 701,36	4 397 502,29	237 047,00	5,70%
74 - Dotations, subventions et participations	1 868 288,91	1 722 541,00	1 757 050,81	-111 238,10	-5,95%
75 - Autres produits de gestion courante	245 796,94	240 500,00	265 749,29	19 952,35	8,12%
76 - Produits financiers	139,73	0,00	2,35	-137,38	
77 - Produits exceptionnels	4 673,54	76 950,00	162 644,21	157 970,67	
				0,00	
				0,00	
042 - Opérations d'ordre entre sections	45 159,23	22 307,00	22 307,00	-22 852,23	
002 - Résultat de fonctionnement reporté		3 557 085,84			
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 757 268,04	10 216 585,20	7 079 750,38	322 482,34	4,77 %

Recettes réelles de fonctionnement 2022 et 2023



Répartition des recettes réelles de fonctionnement



Chapitre 013 : Les atténuations de charge s'établissent à **36 133,84 €** en 2023 contre 40 473,81€ en 2022, soit une **diminution de 10,72 %** entre 2022 et 2023.

Ce chapitre comprend notamment les remboursements de rémunérations de charges de personnel liés aux arrêts maladie ou accidents de service.

Chapitre 70 : Les produits des services, domaines et ventes s'établissent à **438 360,59 €** en 2023 contre 392 280,59 en 2022, soit une **augmentation de 11,75 %** entre 2022 et 2023.

L'augmentation des produits de service se traduit :

- Intégration des ventes de billets du concert de Laurent Voulzy
- Augmentation des effectifs à la crèche, aux activités périscolaires, restauration scolaire,

- Refacturation liée à la mise à disposition du personnel
- Révision annuelle des tarifs pour l'accès aux activités périscolaires, restauration scolaire.

Chapitre 73 : Les produits des impôts et taxes s'établissent à **4 397 502,29 €** en 2023 contre 4 160 455,22 € en 2022, soit une **augmentation de 5,70 %** entre 2022 et 2023.

Ce chapitre concerne de nombreuses recettes mais la part la plus importante est celle de la fiscalité locale.

La hausse des recettes en 2023 de la fiscalité locale est due à la revalorisation des bases de la valeur locative de 7,10 %.

Les taux d'imposition de la fiscalité directe locale demeurent inchangés depuis 2008.

Chapitre 74 : Les dotations et participations s'établissent à **1 757 050,81 €** en 2023 contre 1 868 288,91€ en 2022, soit une **diminution de 5,95 %** entre 2022 et 2023.

Ce chapitre concerne les dotations de l'Etat et les subventions perçues par nos partenaires institutionnels notamment par la CAF.

Les dotations de l'Etat (DGF – DSR – DNP) d'un montant de 1 068 728 € représentent 15,14 % des recettes réelles de fonctionnement soit une légère augmentation par rapport à 2022. (1 052 471 €)

La diminution s'explique principalement par :

- La modification du compte d'imputation location des salles de sports par les collèges et Lycées imputés en 2023 au chapitre 75.

Chapitre 75 : Les autres produits de gestion courante s'établissent à **265 749,29 €** en 2023 contre 245 796,94 € en 2022, soit une **augmentation de 8,12 %** entre 2022 et 2023.

Ce chapitre est principalement constitué des recettes issues des locations et plus particulièrement des loyers de la gendarmerie (206 024 €) et le loyer de la Poste (24 420 €.) et la location des salles de sports par les collèges et Lycées.

L'évolution s'explique par l'intégration dans ce chapitre la tarification des salles de sports par les collèges et Lycées (43 686 €).

Chapitre 77 : Les produits exceptionnels s'établissent à **162 644,21 € en 2023** contre 4 673,54 € en 2022, soit une augmentation de 3 380.11 % entre 2022 et 2023.

Ce chapitre comprend essentiellement les remboursements d'assurance liés aux différents sinistres et l'enregistrement des cessions des immobilisations. En 2023, aucune cession n'a été effectuée.



V/SECTION D'INVESTISSEMENT

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

A/ Dépenses d'investissement

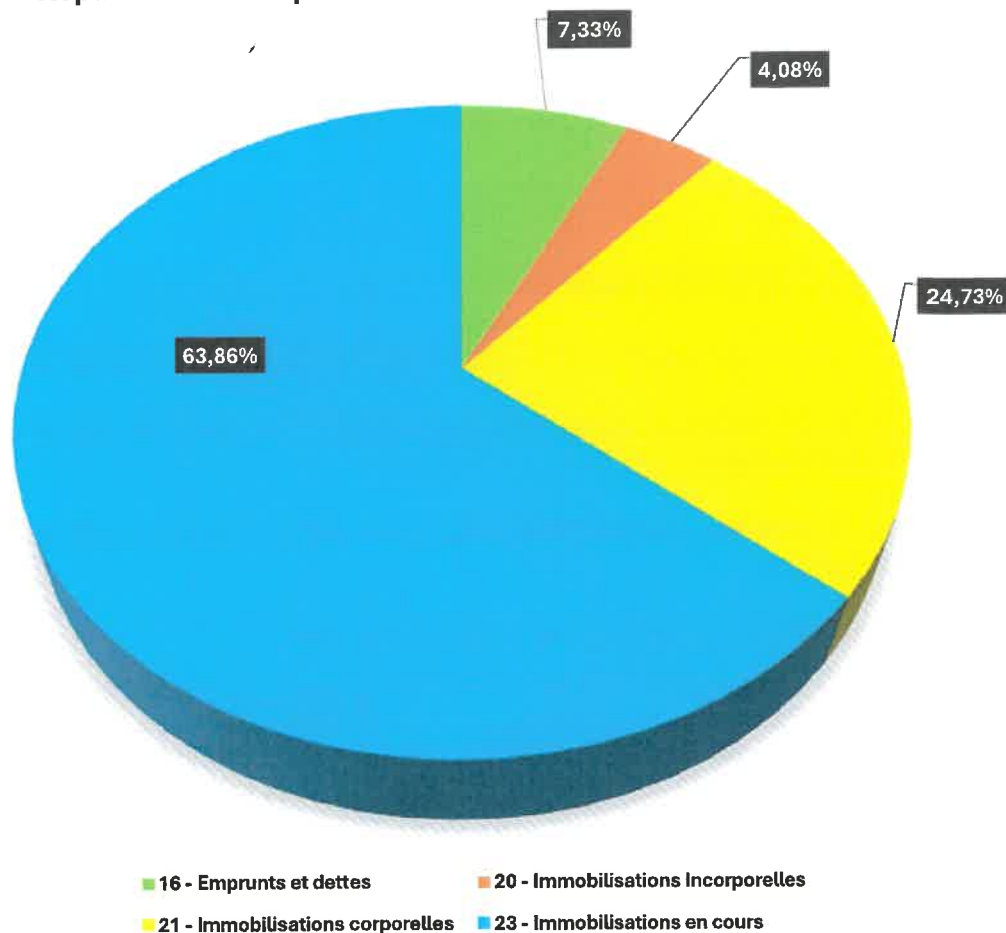
Les dépenses totales de la section d'investissement s'élèvent à : 4 622 385,16 € :

- ✓ 4 122 821,65 € en dépenses réelles d'investissement soit 89,20 % des dépenses totales de la section d'investissement
- ✓ 326 063,14 € en remboursement de capital des emprunts soit 7,05 % des dépenses totales de la section d'investissement
- ✓ 173 500,37 € en dépenses d'ordre d'investissement soit 3,75 % des dépenses totales de la section d'investissement

Elle se répartissent par chapitre de la manière suivante :

Chapitres	Budget 2023	CA 2023	RAR 2023
10 - Dotations et fonds divers et réserves	10 000,00	0,00	0,00
16 - Emprunts et dettes	330 000,00	326 063,14	0,00
20 - Immobilisations Incorporelles	635 000,00	181 350,93	311 690,29
21 - Immobilisations corporelles	2 817 000,00	1 100 258,23	269 899,87
23 - Immobilisations en cours	3 500 000,00	2 841 212,49	266 088,07
27 - Autres créances immobilisées	0,00	0,00	0,00
001 - Solde d'exécution reporté	0,00		
<i>4581 - Opérations sous mandats</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>040 - Opération d'ordre de transfert entre sections</i>	<i>22 307,00</i>	<i>22 307,00</i>	<i>0,00</i>
<i>041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement</i>	<i>154 000,00</i>	<i>151 193,37</i>	<i>0,00</i>
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	7 468 307,00 €	4 622 385,16 €	847 678,23 €

Répartition des dépenses réelles d'investissement



LES PRINCIPALES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023 :

	MONTANT TTC
Frais réalisation documents urbanisme (PLU)	3 390,97 €
Etude énergétique bâtiments communaux MO	16 616,34 €
Rénovation école Prévert (MO+ travaux)	106 494,02 €
Eglise (travaux tranche 2 + MO)	1 266 526,96 €
Construction salle omnisports (travaux + MO)	1 640 521,06 €
MO valorisation du centre-ville	48 392,67 €
Acquisition terrain rue Roger Verwaerde	23 213,20 €
Frais acquisition terrain pour extension cimetière + achats colombariums	26 396,83 €
Travaux d'amélioration et pérennisation des bâtiments publics	34 655,64 €
Frais notaire achat terrain Coupet	5 808,00 €
Travaux démolition ferme Coupet	85 562,40 €
Installations de voiries	22 512,20 €
Frais études aménagement rue de Merville	13 980,00 €
Aménagement carrefour de la Poste (travaux + MO)	158 528,01 €
Installations de réseaux (dont éclairage public)	429 842,64 €
Achats de matériel et outillage techniques	39 781,11 €
Achats d'équipements divers (salle Henri-Durez, salle des Tulipes, base de loisirs, police municipale, multi-accueil.....)	98 206,31 €

Achats d'un véhicule	21 000,00 €
Achat autolaveuses	15 296,16 €
Achat de mobilier	5 932,01 €
Achats de matériel bureautique, informatique et logiciels	19 162,27 €
Achat matériel pour école de musique (renouvellement parc instrumental)	7 678,00 €
Installation vidéoprotection	31 272,00 €

B/ Recettes d'investissement

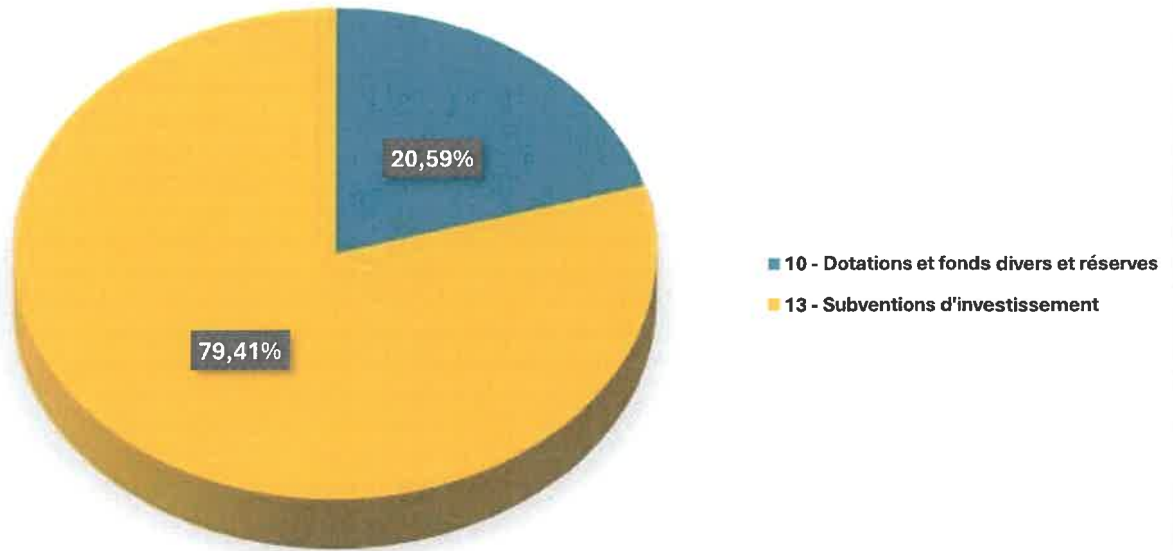
Les recettes totales de la section d'investissement s'élèvent à : 4 063 246,09 € :

- ✓ 3 674 548,16 € en recettes réelles d'investissement soit 90,43 % des recettes totales de la section d'investissement
- ✓ 388 697,93 € en recettes d'ordre d'investissement soit 9,57 % des recettes totales de la section d'investissement

Elle se répartissent par chapitre de la manière suivante :

Chapitres	Budget 2023	CA 2023	RAR 2023
10 - Dotations et fonds divers et réserves	750 000,00	756 453,18	0,00
13 - Subventions d'investissement	3 694 574,10	2 918 094,98	499 171,89
16 - Emprunts et dettes	0,00	0,00	
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	
27 - Autres Immobilisations financières	0,00	0,00	
4582 - Opérations sous mandats		0,00	
001 - Solde d'exécution reporté	1 103 988,46		
021 - Virement de la section de fonctionnement	1 355 744,44		
024 - Produit des cessions des immobilisations	160 000,00		
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	250 000,00	237 504,56	
041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement	154 000,00	151 193,37	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	7 468 307,00 €	4 063 246,09 €	499 171,89 €

Répartition des recettes réelles d'investissement



LES PRINCIPALES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2023 :

	MONTANT TTC
FCTVA	653 942,56 €
Taxe Aménagement	102 510,62 €
Subventions Etat (SNEE)	12 009,00 €
Subventions Etats (DSIL)	138 952,80 €
Subventions Région	532 553,87 €
Subventions Département	360 000,00 €
Subventions CCFL (Fonds de Concours)	1 704 644,69 €
DETR	146 963,37 €
Amendes de police	22 971,25 €

